

nement actuel s'y est attaqué. Le problème qui se pose pour l'Ouest canadien, et qui découle du fait que nous avons mis en culture des terres qui n'auraient jamais dû être labourées, a été abordé pour la première fois en 1935 par le gouvernement Bennett, qui fit adopter une loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Nous avons amplifié ces travaux, tant au point de vue de leur portée qu'à celui de leur durée. Nous avons fait de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies l'un des articles d'un programme à longue portée visant à rendre de nouveau productives certaines terres de l'Ouest canadien qui avaient été mises en culture pendant la guerre et qu'il faut rétablir en pâturages.

Nous dépensons à cette fin environ 4 millions de dollars par an, mais cette dépense ne se rapporte pas au blé. Elle vise à mettre les cultivateurs en mesure d'exploiter ces terres de façon à pouvoir gagner leur subsistance. Nous nous efforçons de faire exploiter ces terres de façon que les conditions deviennent telles que le poudroisement ne cause plus de ravages, et que l'on puisse élever là-bas des bestiaux et produire le grain nécessaire pour les nourrir.

De plus, nous avons essayé un autre moyen de remettre sur pied les gens de ces régions. Nous avons conclu avec les gouvernements provinciaux et les municipalités de l'Ouest des arrangements en vertu desquels une partie très considérable des dettes contractées par suite de la situation durant ces années-là furent effacées. Nous avons présenté ces jours derniers en cette Chambre un projet de loi visant à continuer nos interventions dans le même sens, espérant ainsi venir en aide à ceux qui ont assumé trop d'obligations durant cette période de nos difficultés.

Nous ne nous sommes pas arrêtés là, ni l'ancien Gouvernement ni le Gouvernement actuel. En 1931, quand pour la première fois la récolte manqua complètement durant cette période, l'ancien Gouvernement inaugura une certaine méthode pour venir en aide aux régions productrices de blé de l'Ouest canadien. Je tiens à dire que je ne veux aucunement critiquer le parti conservateur de cette époque, pas plus que le parti progressiste ou que les Fermiers Unis de l'Alberta ou que le parti libéral de cette époque. Le paiement d'un boni était la première expérience jamais tentée de ce côté dans le pays. Le Gouvernement décida de payer ce boni au cours des mois de mai et de juin 1931.

L'hon. M. MANION: N'était-ce pas en 1932?

L'hon. M. GARDINER: Non, je crois que c'était en 1931. Ce boni fut fixé à 5c.

par boisseau. Tout le monde reconnaît aujourd'hui que ce n'était pas ce qu'il fallait faire cette année-là. Pourquoi? Parce qu'au printemps de cette année-là, la récolte s'annonçait belle, comme elle le fait généralement en mai et au commencement de juin dans l'Ouest canadien. La récolte s'annonçait belle dans toute cette région, mais le prix était bas. Il se fonda sur le cours défavorable pour tenter de venir en aide au cultivateur en lui accordant un boni de 5c. le boisseau. A la fin de juin et au début de juillet chaque cultivateur de l'Ouest canadien savait que dans plus de la moitié de cette région la récolte serait fort pauvre sinon nulle, et que dans un tiers de la région il n'y en aurait pas du tout. On me dit que l'honorable député de Qu'Appelle (M. Perley), accompagné d'un représentant de l'assemblée législative provinciale, M. Fraser, d'Oxbow, et de M. J. J. McCurran, secrétaire de l'association des municipalités de la Saskatchewan, vint à Ottawa rencontrer le premier ministre de l'époque. Ils préconisèrent la substitution d'une prime à l'emblavure au boni de 5c. que prévoyait la mesure adoptée à cette session. Mais le gouvernement fut incapable d'agréer ce projet parce que la Chambre avait voté des crédits affectés au boni autorisé par la loi.

Il fallut verser cette prime dans toute la région septentrionale des trois provinces de l'Ouest et le Trésor se vit allégé d'un peu plus de treize millions de dollars. Dans une région s'étendant au sud de la Saskatchewan, et comprenant une partie du sud manitobain et une petite partie de l'Alberta, il n'y eut pas de récolte sur laquelle on put toucher le boni. Le Parlement dut en conséquence voter 10 millions de dollars pour secourir les cultivateurs de cette région, victime de la sécheresse et privée de toute récolte. Pour s'être engagé à verser un boni au début de la saison, alors que l'on ne pouvait prévoir l'état de la récolte, le régime de l'époque dut non seulement verser le boni de 5c. le boisseau sur l'énorme récolte obtenue dans la partie septentrionale du pays, mais déboursier également 10 millions de dollars au bénéfice de la région méridionale de la Saskatchewan où la récolte avait totalement fait défaut. C'est pourquoi, cela va sans dire, je pense, lors de l'étude du problème en 1935, nul ne songea à préconiser en Chambre d'aider l'Ouest au moyen d'un boni calculé au boisseau lorsqu'il s'est agi de parer aux embarras surgissant de la culture du blé. Pas un seul honorable député ne proposa cette méthode parce que tous avaient encore présente à l'esprit la conséquence du geste posé en 1931 et 1932.